



Délibération n°AG2022-006

Assemblée générale du 04/03/2022

Membres de l'Assemblée générale	<p><u>Collège Collectivités locales</u> : Collectivité européenne d'Alsace (N. Marajot-Guthmuller) ; Ville de Strasbourg (H. Turan, A. Feltz et O. Tufuor) ;</p> <p><u>Collège université, recherche, fondation</u> : Université de Strasbourg (F. Favret et M-E Isner) ; Siel Bleu (J-D Muller) ; Biovalley France (M. Pintore)</p> <p><u>Collège associations</u> : CDOS 67 (Y. Ehrmann) ; Unis vers le sport (B. Steinmetz), La ligue contre le cancer, comité du Bas-Rhin (E. Richard) ; CR Sport pour tous Grand Est (A. Stérija) ; France assoc santé (J-M Meyer) ; ODS (C. Schneider) ; IREPS (J. Meyer)</p> <p><u>Collège établissements de santé</u> : UGECAM-IURC (L. Vivet) ; HUS (Y. Sammour)</p> <p><u>Collège mutuelles</u> : MGEN (C. Simon) ; MFGE (J-M Grünert)</p>
Membres de l'Assemblée générale présents	A.Feltz ; O. Tufuor ; F. Favret ; J-D Muller ; Y. Ehrmann ; B. Steinmetz ; E. Richard ; J-M Meyer ; C. Schneider ; J. Meyer ; L. Vivet ; Y. Sammour ; C. Simon
Pouvoirs	<p>N. Marajot-Guthmuller à A. Feltz</p> <p>M-E Isner à F. Favret</p> <p>A. Stérija à B. Steinmetz</p> <p>M. Pintore à L. Vivet</p>
Assistaient à l'AG	<p>A. Luque (responsable administratif et financier)</p> <p>M. Jung (responsable du pôle accompagnement)</p> <p>P. Blanc (chargée d'études)</p> <p>A. Poinot (coordinateur sportif)</p> <p>F. Moziane (coordinatrice paramédicale)</p> <p>C. Bildstein (médecin référent)</p> <p>L. Rebouah (cheffe de projet prévention)</p> <p>J. Wisshaupt-Claudiel (représentante comité des usagers)</p>

	<p>T. Mutel (Ville de Strasbourg, service santé et autonomie)</p> <p>S. Schwaller (Ville de Strasbourg, direction des sports)</p> <p>A. Hureaux (ARS Grand Est)</p> <p>Charline Berron (CPAM Bas-Rhin)</p> <p>Fedoua Salim (CAAPS)</p> <p>P. Landois (Biovalley France)</p> <p>S. Charpentier (Région Grand Est)</p>
Excusés	F. Jouan (Directeur) ; CARSAT Alsace-Moselle ; MFGE
<p>Aujourd'hui, vendredi 04 mars 2022, en vertu de la convocation du 19 janvier 2022, les membres de l'Assemblée générale de la Maison Sport Santé de Strasbourg se sont réunis, sous la Présidence de Monsieur Alexandre Feltz.</p>	

Vu la loi n°2011-525 du 17 mai 2011 de simplification et d'amélioration de la qualité du droit

Vu le décret n°2012-91 du 26 janvier 2012 sur les modalités d'organisation et de fonctionnement des GIP

Vu la convention constitutive du GIP Maison Sport Santé de Strasbourg adoptée le 21/12/2020

Vu la délibération n°2022-005 fixant l'ordre du jour de l'Assemblée générale du 04/03/2022

Vu la délibération du Conseil d'administration d'Alsace contre le cancer du XX/XX/XX

Vu la lettre d'intention de l'association Alsace contre le cancer demandant l'adhésion à la Maison Sport Santé de Strasbourg datée du 25/02/2022

Vu le courrier de désignation des représentants de l'association Alsace contre le cancer aux instances du Groupement si l'adhésion était validée par l'Assemblée générale datée du 25/02/2022

Considérant ce qui suit :

L'Assemblée générale est compétente pour valider l'intégration d'un nouveau membre en qualité de membre adhérent.

L'association Alsace contre le cancer a pour buts :

1. La mise en place d'études de recherche clinique et la gestion administrative d'essais cliniques.
2. Le soutien de la recherche clinique et fondamentale, en relation avec les industries pharmaceutiques et les industries des sciences de la vie.
3. Contribuer à la formation et à l'information des professionnels de la santé, du monde socioprofessionnel et du grand public.
4. Accompagner et soutenir, dans toute la mesure du possible, les patients leur famille et leur environnement.

5. Soutenir la recherche et le développement des traitements géniques des cancers ainsi que les méthodes et produits diagnostiques s'y rapportant.
6. Aider à la formation des professionnels concernés pour l'Association.
7. Aider à la diffusion des résultats et à tous les échanges d'information auprès de la communauté scientifique.
8. Informer dans la mesure du possible, autorités, monde socioprofessionnel et grand public.
9. Aider dans toute la mesure du possible tous ceux qui sont touchés par ce fléau par des actions spécifiques de soutien.

Une convention individuelle d'adhésion sera rédigée et soumise à l'approbation du Président du Groupement d'intérêt public si l'adhésion était adoptée par l'Assemblée générale.

L'Assemblée générale, après en avoir délibéré,
 ADOPTE l'adhésion d'Alsace contre le cancer à la Maison Sport Santé de Strasbourg
 ADOPTE la désignation des représentants d'Alsace contre le cancer à l'Assemblée générale du Groupement dans le collège des Associations.

Vote contre	0
Abstention	0
Vote pour	<u>Collège Collectivités locales</u> : pouvoir de N. Marajot-Guthmuller ; A. Feltz et O. Tufuor ; <u>Collège université, recherche, fondation</u> : F. Favret et pouvoir de M-E Isner ; J-D Muller ; pouvoir de M. Pintore <u>Collège associations</u> : Y. Ehrmann ; B. Steinmetz ; E. Richard ; pouvoir de A. Stérijja ; J-M Meyer ; C. Schneider ; J. Meyer <u>Collège établissements de santé</u> : L. Vivet ; Y. Sammour <u>Collège mutuelles</u> : C. Simon
Décision	L'Assemblée générale adopte à l'unanimité l'intégration d'Alsace contre le cancer dans le collège des Associations de l'assemblée générale du GIP.

Certifiée exécutoire le 04/03/2022
 Alexandre Feltz, Président de la Maison Sport Santé de Strasbourg
 Signature :

